



Mon employeur cede notre département

Par **memories**, le **14/12/2010 à 11:05**

Bonjour,

je travail dans un grand groupe qui pour des raisons x et y décide de céder notre département à un concurrent.

nous n'avons rien à redire et nous ne pouvons prétendre à d'autre poste au sein du groupe car nous faisons parti du "deal"

cette démarche est-elle légale ? avons nous des recours quelconques ?

merci d'avance de vos conseils

cdlt

Par **P.M.**, le **14/12/2010 à 11:30**

Bonjour,

A priori c'est légal mais qui dit grand groupe implique normalement représentants du Personnel et il faudrait savoir ce qu'ils en pensent...

Par **fabienne034**, le **14/12/2010 à 15:09**

bonjour,

comme dit plus haut il faut voir les délégués du personnel représentant au CE mais ils ne pourront rien faire, la seule obligation qu'a votre employeur est de s'assurer que les contrats de travail vous concernant continuent ce qui semble être le cas pour tout savoir sur les contrats de travail en cas de reprise, allez en milieu de page de:

<http://www.fbIs.net/CDIARRET.htm>

Par **memories**, le **15/12/2010** à **12:31**

merci pour vos retours.

la nouvelles a été brusque et nous commencons a nous renseigner.

la chose est bien entendu légale...

reste à voir les recours particulier